

STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

Cette fiche complète l'information disponible sur les primes des enseignants en mobilisant les données issues de la paie. Ces données permettent de connaître avec un niveau de détail fin les indemnités et de mesurer l'évolution des primes au fil de la carrière.

La fiche apporte également un éclairage sur la structure des primes des attachés.

1. Les marqueurs clés à travers les données de paie

La rémunération est marquée des taux de primes faibles¹ et par de fortes disparités entre le 1^{er} et 2nd degré : un écart de 7 pts entre le taux de prime du 1^{er} degré et celui du 2nd degré. Les heures supplémentaires constituent le principal facteur d'écart du régime indemnitaire entre premier et second degré, leur part dans les primes est quasi nulle dans le 1^{er} degré au titre de l'indemnitaire, alors qu'elle représente environ 45% dans le second degré.



(*) la comparaison porte sur tous les éléments composant le régime indemnitaire des enseignants hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement

Les différences entre les sources tiennent pour partie à l'augmentation du taux de primes entre 2016 et 2018 s'expliquant notamment par la revalorisation de l'ISOE (2017) et la refonte de l'enseignement spécialisé et adapté.

¹ Les heures supplémentaires et les IMP sont comptées dans les primes comme cela est l'habitude en interministériel et en cohérence avec les assiettes des régimes de retraite.

STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

2. Structure des primes des enseignants relevant du MENJ à partir des données de la paie

En 2018, le ministère recense 227 lignes indemnitaires différentes dans le système d'information de la paie². Les données de la paie permettent d'analyser à la fois la nature des primes et leur répartition au long de la carrière (ventilation des montants versés sur les différents échelons du grade d'un corps donné). Les informations présentées ici portent sur les enseignants du public hors COM (hors enseignement privé).

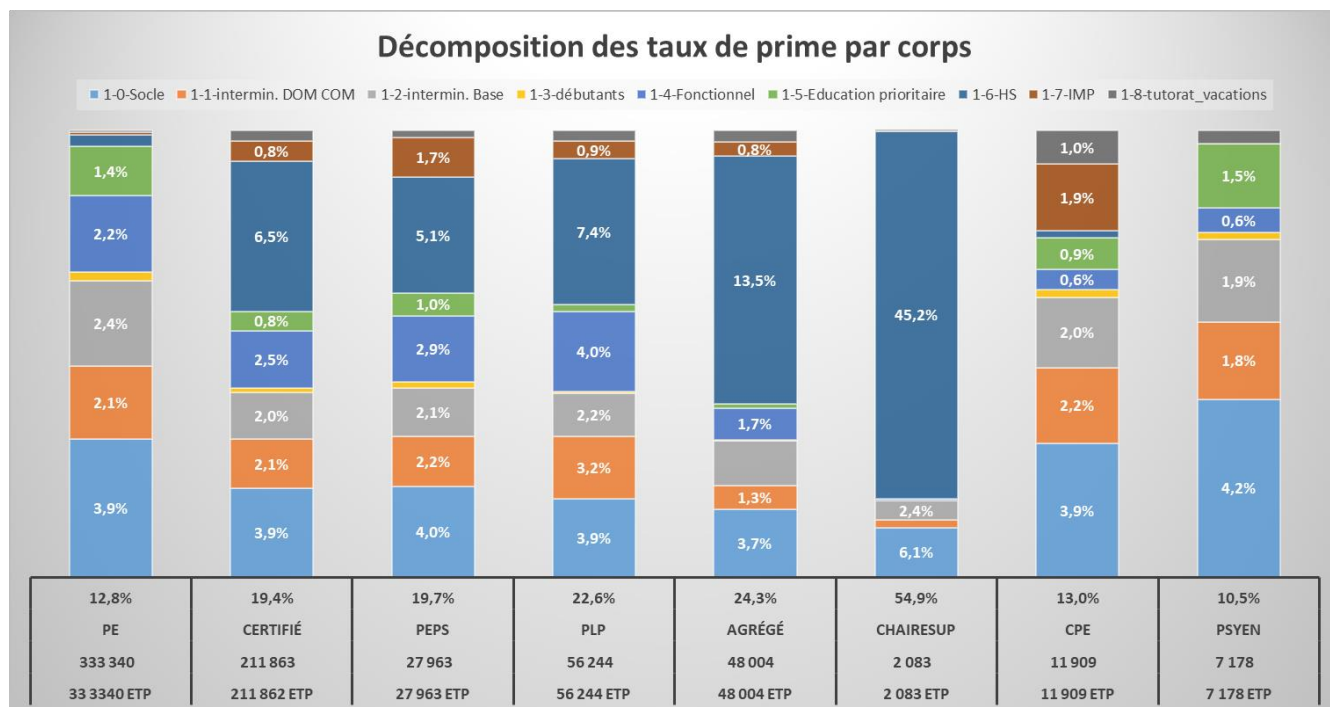
Afin d'observer l'évolution du niveau et de la composition des primes par corps tout au long de la carrière, les éléments de rémunération ont été regroupés en plusieurs groupes présentant une cohérence sur le public concerné et les conditions d'attribution de l'indemnité :

- Seul le premier groupe concerne quasiment tous les enseignants sans condition, il s'agit notamment de l'ISOE et de l'ISAE :
 - **1-0-Socle** comprenant les indemnités de base telles que l'ISOE et l'ISAE
- Les deux groupes suivants portent des dispositifs interministériels conditionnels à la situation familiale ou le lieu d'affectation (indemnité de résidence, indemnités DOM COM).
 - **1-1-intermin. DOM COM** comprenant les indemnités interministérielles versées au titre de l'exercice des fonctions en territoires d'outre-mer. A noter : la dépense liée aux COM est exclue de l'étude.
 - **1-2-intermin. Base** comprenant les indemnités interministérielles telles que le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence.
- Les trois groupes suivants concernent des indemnités ministérielles conditionnelle à des fonctions, la situation géographique, l'étape dans la carrière.
 - **1-3-débutants** comprenant les indemnités versées lors de l'entrée dans le métier.
 - **1-4-Fonctionnel** comprenant toutes les indemnités liées aux fonctions des agents. Ces indemnités regroupent notamment les indemnités de directeurs d'école, les indemnités versées aux professeurs détenteur d'un certificat et exerçant les fonctions afférentes (CAPPEI, CAFIPEMF,...), la part modulable de l'ISOE, etc.
 - **1-5-Education prioritaire**
- Sont ensuite présentés les heures supplémentaires et IMP, qui font partie de la rémunération indemnitaire et rémunèrent des activités d'enseignement supplémentaires ou des missions particulières.
 - **1-6-HS**
 - **1-7-IMP**
- Les examens, tutorat et vacances figurent dans le dernier groupe :
 - **1-8-tutorat_vacations**

² Plusieurs lignes peuvent correspondre à un seul texte indemnitaire.

STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

3. Des disparités entre le 1er et 2nd degré et entre les différents corps du 2nd degré



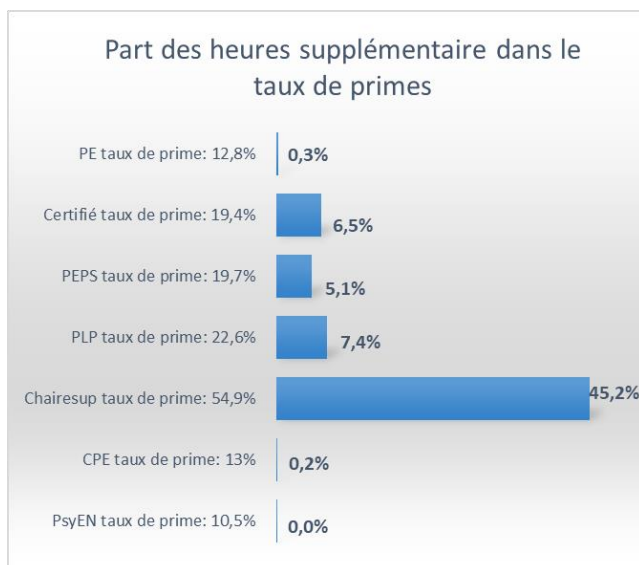
Source : POLCA 2018

L'analyse de la structure du régime indemnitaire est la suivante :

- les primes socle (ISOE/ISAE) représentent environ 4% de taux de primes ;
- les primes interministérielles (groupes 1-1 et 1-2) représentent un peu plus 4% de taux de primes³ ;
- les primes fonctionnelles (groupes 1-3, 1-4 et 1-5) représentent également 4% de taux de primes pour les professeurs des écoles, certifiés, PLP et PEPS : la part de l'éducation prioritaire est un peu plus marquée dans le premier degré mais les primes fonctionnelles sont plus élevées dans le second degré. Le taux de primes fonctionnelles est plus faible pour les agrégés, CPE et PSYEN (environ 2%) ;
- les heures supplémentaires et IMP constituent la principale différence entre premier et second degrés et, au sein du second degré, entre professeurs certifiés et professeurs agrégés. Elles représentent 7,5% de taux de primes pour les professeurs certifiés, PLP et PEPS, 14,2% pour les professeurs agrégés et 45,2 pour les professeurs de chaires supérieures. Les CPE ont un taux de 1,9% d'IMP. Les professeurs des écoles n'ont quasiment pas de primes au titre des HS et IMP (0,4%).

La part des heures supplémentaire dans le taux de prime des enseignants est la suivante :

³ Un peu moins pour les professeurs agrégés du fait d'un dénominateur plus important.

STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

L'autre facteur de différenciation salariale important est celui de la localisation du poste. En effet, la part des majorations et indemnités versées au titre des spécificités des territoires représente une part importante du régime indemnitaire.

L'annexe 1 présente les montants de primes de manière un peu plus détaillé.

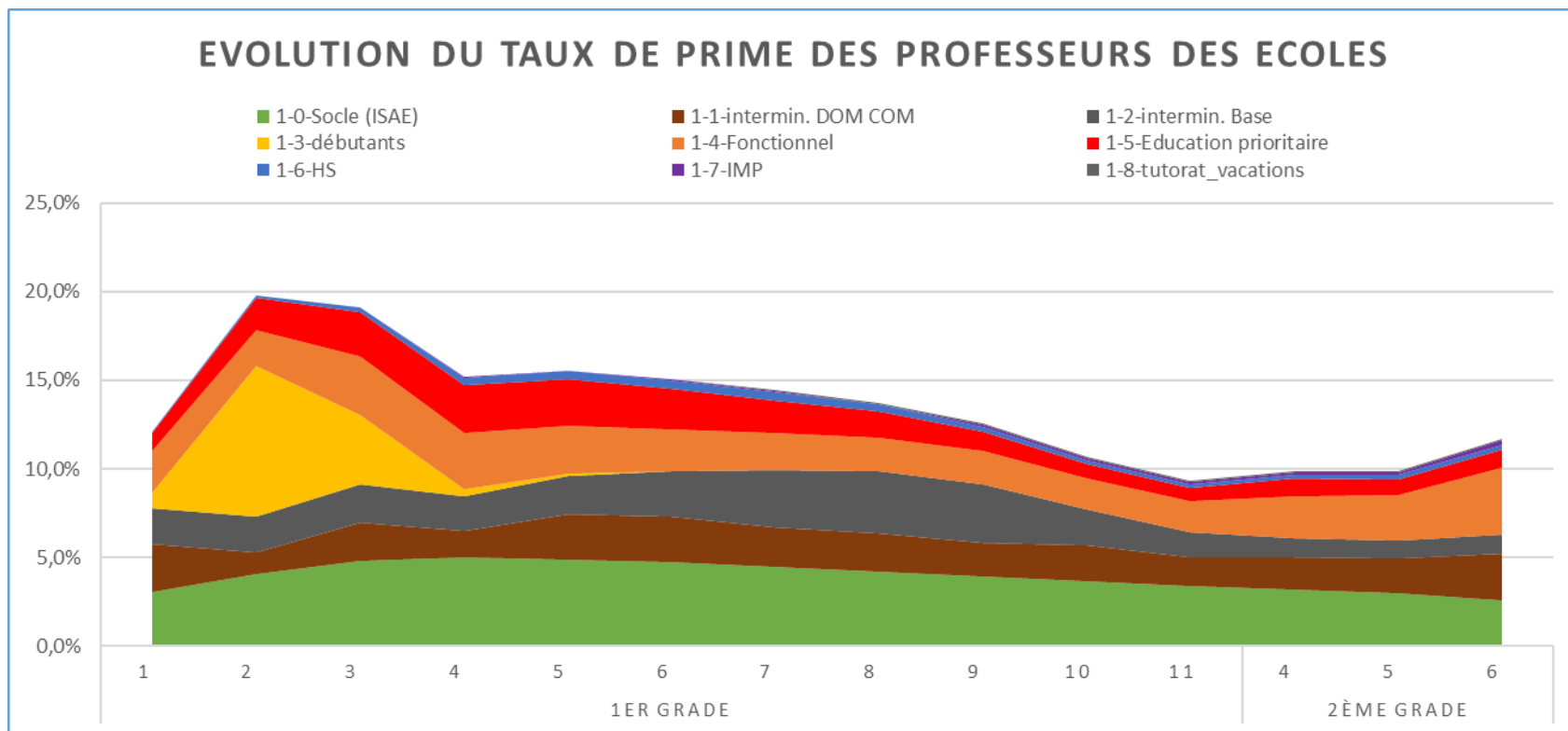
4. Evolution du taux de prime dans la carrière des enseignants

L'évolution du taux de primes et du type de primes tout au long de la carrière est présentée ci-dessous par corps pour les professeurs des écoles, les certifiés et les agrégés.

La baisse du taux de primes observé en fin de carrière tient à la progression de la rémunération indiciaire.

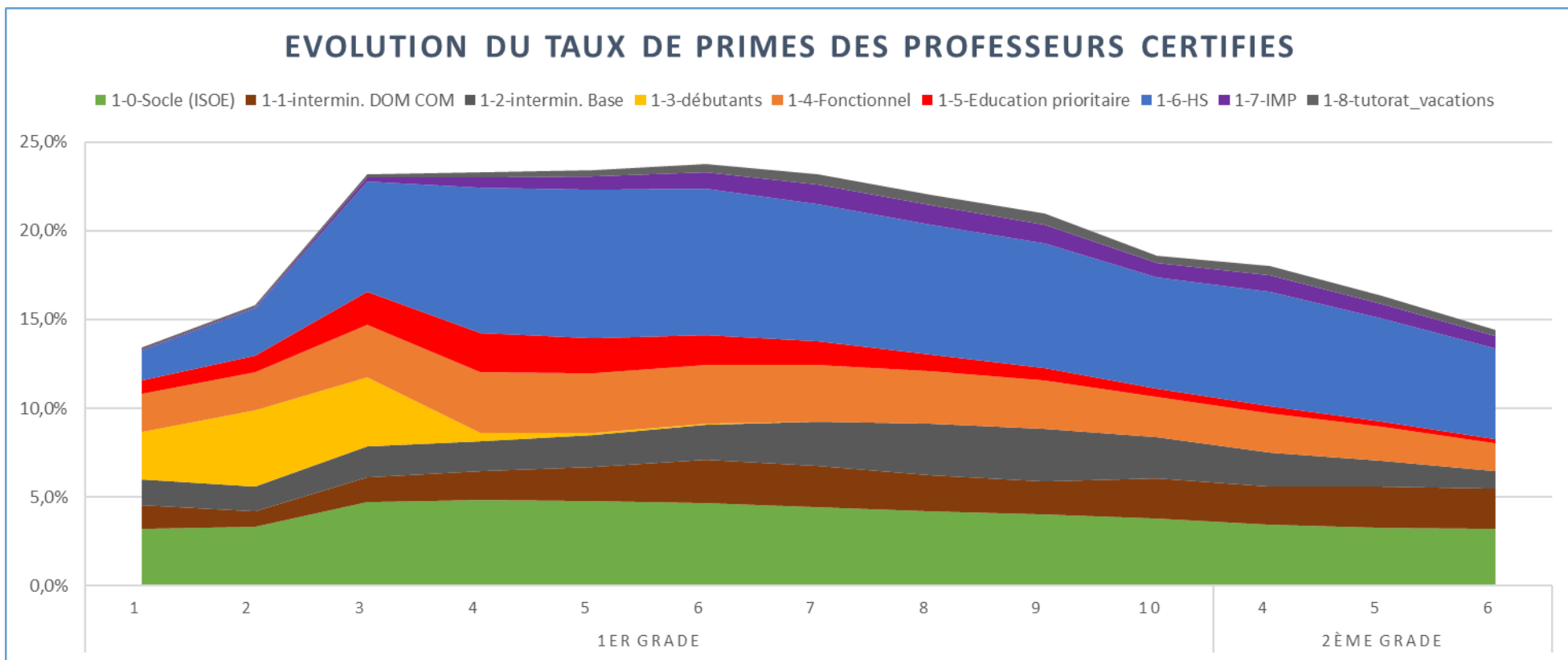
STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

1.1 Professeurs des écoles :



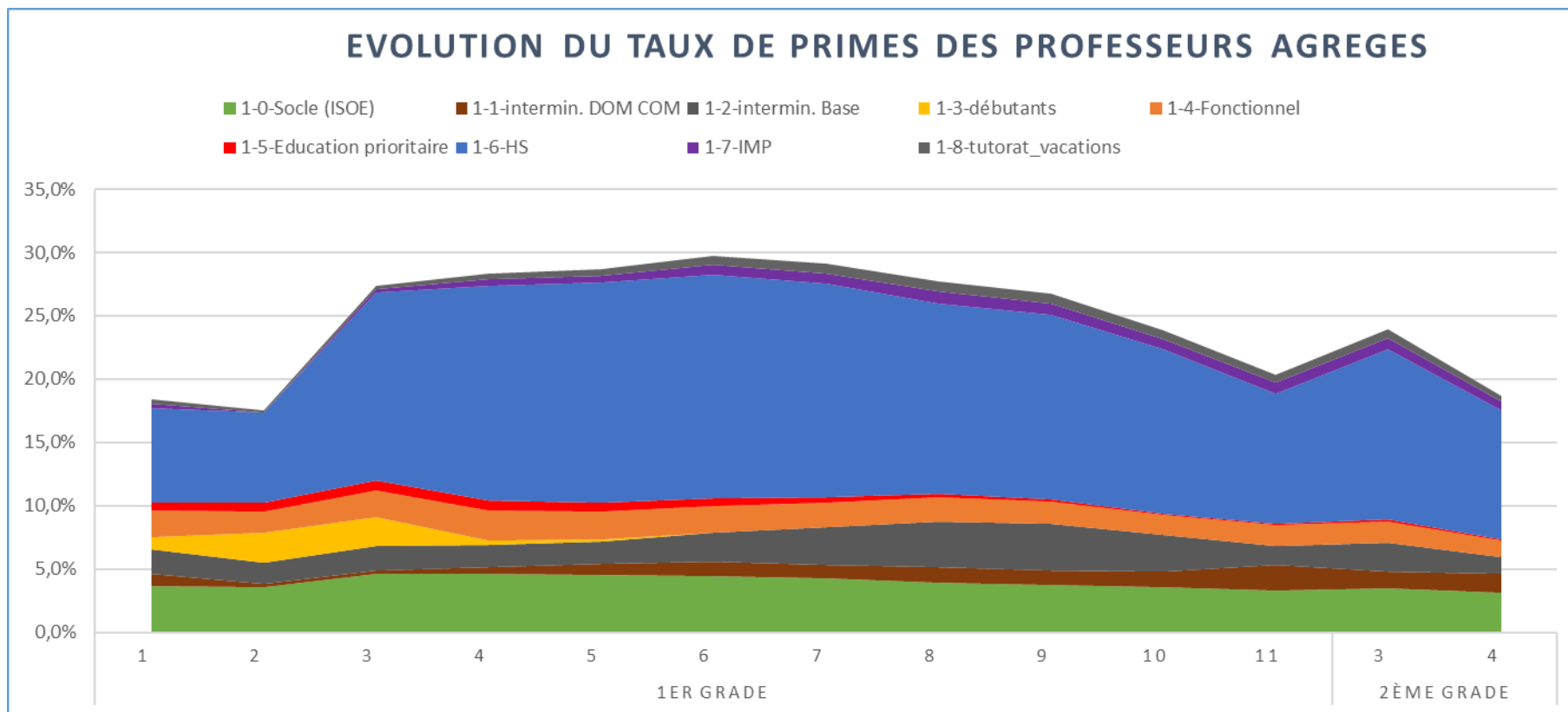
STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

1.2 Professeurs certifiés :



STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

1.3 Professeurs agrégés :



STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

5. Structure des primes des attachés

A titre de comparaison, le taux de primes des attachés est en moyenne de 46%, dont 39% (note de lecture : le RIFSEEP représente en moyenne 39% du traitement indiciaire brut) sont constitués des primes du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

La structure du régime indemnitaire est différent de celui des enseignants, le RIFSEEP cumule une part fonctionnelle, l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et une part au mérite, le complément indemnitaire annuel (CIA) qui récompense l'engagement professionnel des agents. En moyenne, la part fonctionnelle représente 36% de taux de primes et la part au mérite 3%.

taux d'IFSE dans le TIB (1)	36
taux de CIA dans le TIB (1)	3
taux de RIFSEEP (1)	39
taux de primes (2)	45

sources : DGAFP, (1) d'après fichiers de paie de la DGFIP, préparation du dossier salarial 2018, (2) Siasp-Insee 2017, traitement MENJ-MESRI

Il existe une dispersion notable entre attachés à la fois pour le taux d'IFSE et pour le taux de CIA. Cela reflète la variété des conditions d'exercice et témoigne de l'effectivité de la prise en compte de l'engagement dans le CIA.

	moyenne	1er décile	1er quartile	médiane	3eme quartile	9eme décile
taux d'IFSE dans le TIB	36	18	24	34	46	56
taux de CIA dans le RIFSEEP	9	3	5	8	11	15

source : DGAFP, d'après fichiers de paie de la DGFIP, préparation du dossier salarial 2018

STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES DES ENSEIGNANTS MENJ

Annexe 1 : cartographie semi-détaillée

Structure1		1-Primes		Décomposition du taux de prime et par corps				
Libellés primes	Dépense 2018	Part de la dépense dans les primes		PE	Certifié	Agrégé	CPE	PsyEN
1-0-Socle	919 382 668	22,9%		3,9%	3,9%	3,7%	3,9%	4,2%
1-0-1-CPE	13 822 328	0,3%		0,0%	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%
1-0-1-CPGE	7 173 714	0,2%		0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
1-0-1-ISAE/ISOE	775 164 974	19,3%		3,5%	3,4%	2,8%	0,0%	-0,1%
1-0-1-PsyEN	9 637 607	0,2%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,8%
1-0-4-Indem. compensatrice	231 101 430	5,8%		0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%
1-0-6-TPP	- 117 517 385	-2,9%		-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,5%	-0,5%
1-1-intermin. DOM COM	500 243 515	12,5%		2,1%	2,1%	1,3%	2,2%	1,8%
1-1-1-majoration	426 013 114	10,6%		1,8%	1,8%	1,1%	1,9%	1,6%
1-1-2-indemnité	12 661 902	0,3%		0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
1-1-3-indexation	61 568 498	1,5%		0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
1-2-intermin. Base	534 642 182	13,3%		2,4%	2,0%	2,4%	2,0%	1,9%
1-2-1-SFT	339 817 706	8,5%		1,6%	1,3%	1,4%	1,2%	1,0%
1-2-2-Indemnité résidence	193 662 529	4,8%		0,8%	0,8%	1,0%	0,8%	0,9%
1-2-3-GIPA	1 161 948	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1-3-débutants	45 587 378	1,1%		0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%
1-3-1-indemnité entrée métier	29 352 314	0,7%		0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
1-3-2-indemnité PSI	16 235 064	0,4%		0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
1-4-Fonctionnel	557 377 795	13,9%		2,2%	2,5%	1,7%	0,6%	0,6%
1-4-1-ISOE modulable	224 150 543	5,6%		0,0%	1,9%	1,3%	0,0%	0,0%
1-4-2-fonction_admin	152 895 184	3,8%		1,1%	0,3%	0,2%	0,4%	0,6%
1-4-3-fonction_territoire	10 701 055	0,3%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1-4-4-fonction_pédagogique	169 631 013	4,2%		1,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,0%
1-5-Education prioritaire	238 997 108	5,9%		1,4%	0,8%	0,2%	0,9%	1,5%
1-5-1-EP	222 091 861	5,5%		1,4%	0,8%	0,2%	0,8%	0,7%
1-5-2-Clause_sauvegarde	16 905 247	0,4%		0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,8%
1-6-HS	1 020 722 654	25,4%		0,3%	6,5%	13,5%	0,2%	0,0%
1-6-1-HSA	716 177 490	17,8%		0,0%	4,8%	9,7%	0,0%	0,0%
1-6-2-HSE	160 461 491	4,0%		0,1%	1,1%	1,5%	0,0%	0,0%
1-6-3-HSE accompagnat éducatif/devc	79 699 042	2,0%		0,2%	0,6%	0,3%	0,2%	0,0%
1-6-4-HI	64 384 631	1,6%		0,0%	0,1%	2,0%	0,0%	0,0%
1-7-IMP	126 083 389	3,1%		0,1%	0,8%	0,8%	1,9%	0,0%
1-7-1-IMP	126 083 389	3,1%		0,1%	0,8%	0,8%	1,9%	0,0%
1-8-tutorat_vacations	73 816 642	1,8%		0,1%	0,5%	0,7%	1,0%	0,3%
1-8-1-tutorat	23 632 344	0,6%		0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
1-8-2-vacations	50 184 297	1,2%		0,0%	0,3%	0,5%	0,8%	0,1%
Total général	4 016 853 331	100,0%		12,7%	19,4%	24,3%	13,0%	10,5%
Total général hors interministeriel de base				10,3%	17,4%	21,9%	11,0%	8,6%